Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221209-DEL2022_58-DE

publié le 12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022 - 58

TARIF PRESTATION RETRAITE 2023

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 novembre à 16 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents et pouvoirs : 22
Quorum : **16**
Date de convocation : 23 novembre 2022

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel – Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal – Adjointe au maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Madame MARTIN Pauline – Présidente de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre – Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- Madame DURAND-GABORIT Anne	à	Monsieur PELLE Jean-Michel
- Monsieur RAT Emmanuel	à	Madame MARTIN Valérie
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé	à	Madame MARTIN Pauline
- Monsieur CAMMAL Francis	à	Monsieur BRICHARD Gérard
- Monsieur LACROIX Bruno	à	Monsieur TURPIN Joël
- Madame FLEURY Line	à	Madame GALZIN Florence

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221209-DEL2022_58-DE

Etaient absents et excusés :
Madame LEVY Véronique - Madame GAY Catherine

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 27 novembre 2019 le Conseil d'Administration a fixé les tarifs d'intervention suivants, suite à la nouvelle convention CNRACL, intervenue à effet du 1er janvier 2020 :

	Tarif par dossier (coll affiliées)	Tarif par dossier (coll non affiliées)
Constitution de dossier liquidation	100	150
Constitution de dossier LIQ + CIR	100	150
Constitution du dossier LIQ dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
Constitution du dossier LIQ + CIR dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
Constitution du dossier LIQ dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Constitution du dossier LIQ + CIR dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Demande d'avis préalable	100	150
RV individuel – APR	0*	40
Fiabilisation des CIR : réalisation des cohortes à la place de la collectivité/ QCIR	35	55
Régularisation de cotisations, TRB	40	60
Dossier de validation	40	60
Simulation de calcul à la demande de l'agent (remplissant les conditions dans les 5 ans à venir)	20	50
Simulation de calcul à la demande de l'agent (ne remplissant pas les conditions dans les 5 ans à venir et hors cohortes)	40	60

* Pour le rendez-vous individuel – APR (Accompagnement personnalisé retraite) il était précisé qu'un seul rendez-vous serait proposé à l'agent au cours des 5 années avant sa retraite, tout rendez-vous supplémentaire étant facturé 40 €.

Toutefois, l'APR et le rendez-vous individuel sont deux prestations distinctes. Seule la 1ère est financée dans le cadre de la convention que le CDG a passé avec la CNRACL pour accompagner les collectivités affiliées.

Dès lors il est proposé de tarifer à l'identique pour toutes les collectivités, affiliées comme non affiliées, le rendez-vous individuel.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221209-DEL2022_58-DE

Il est également proposé de revoir la tarification afin d'assurer une cohérence entre les différentes combinaisons de prestations.

Les tarifs ci-dessous proposés permettent d'harmoniser sans l'augmenter la prestation retraite dans sa globalité :

Prestations	**Tarif par prestation collectivité affiliée**	**Tarif par prestation collectivité non affiliée**
Constitution du dossier liquidation	90	140
Constitution du dossier de liquidation dans l'année suivant la demande d'avis préalable	50	70
Constitution du dossier de liquidation dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Demande d'avis préalable	70	120
RV individuel (hors APR)	40	40
Fiabilisation et qualification des comptes individuels de retraite (QCIR)	30	50
Régularisation de cotisations, rétablissement au régime général	30	50
Simulation de calcul à la demande de l'agent	50	70

Approuvé à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 09 DEC. 2022

La Présidente

Florence GALZIN